



Conseil fédéral extraordinaire, le 5 février 2014

Les déléguées de la FIPEQ-CSQ se réunissent pour préparer leur réponse au projet de loi no 28

Ce jeudi 5 février 2015, un Conseil fédéral extraordinaire a réuni à Montréal des délégations des différents syndicats affiliés à la FIPEQ-CSQ, représentant tant des intervenantes œuvrant dans des CPE que des responsables d'un service de garde en milieu familial.

Les déléguées ont pris connaissance des textes élaborés pour le dépôt du mémoire conjoint de la FIPEQ et de la CSQ lors des auditions sur le projet de loi n° 28 en commission parlementaire. Le mémoire et la présentation qui en sera faite concernent plus spécifiquement le chapitre VI du projet de loi, chapitre intitulé *Contribution exigible pour les services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés*.

Le projet de loi n° 28 est un projet de loi mammoth qui veut amener diverses modifications législatives sur des sujets différents dans le but déclaré par le gouvernement de mettre en œuvre des mesures visant un retour précipité à l'équilibre budgétaire en 2015-2016. Les différents services publics y sont examinés avant tout sous l'angle financier et très peu sous l'angle de véritable réponse à donner aux besoins de la population. Dans ce projet de loi, les services de garde n'échappent pas à cette vision strictement comptable. Les parents, ainsi que les enfants, risquent d'en faire les frais si les hausses de tarif, auxquelles s'ajouterait une contribution parentale modulée selon le revenu de la famille, se concrétisent. L'approche envisagée par le gouvernement semble malheureusement tracer la voie vers une plus grande tarification et privatisation des services de garde. Cette approche menace la qualité des services et leur rôle éducatif.

Les commentaires des déléguées, réunies en Conseil fédéral extraordinaire ce jeudi 5 février, vont servir à apporter les derniers ajustements nécessaires avant que le mémoire ne soit présenté en commission parlementaire par Pierre Jobin, 3^e vice-président de la CSQ, et Kathleen Courville, présidente de la FIPEQ, le mardi 10 février prochain à 17 h.

René Cockaerts
Agent d'information
FIPEQ